Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
042-200094662-20260923-2975-CC-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/09/2026

Roannaise de l'eau
SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

N°DL-2026-082

Attribution du marché de fourniture et maintenance d'équipement d'inspection télévisée sur les réseaux d'assainissement incluant l'aménagement et la fourniture d'un véhicule

Avec la société RAUSCH

ASSAINISSEMENT

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance publique du mercredi 23 septembre 2026 à 18h00.

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1--Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 17 septembre 2026 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance était de 22 sur lesquels il y avait 14 présents, à savoir :
Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Philippe CHATRE, Laurent BELUZE, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Jacky GENESTE, Charles LABOURE, Laurette COLOMBET, Jean FAYOLLE, Alain GOFFOZ, Thierry THOLIN, Jean-Luc REYNARD, Eric BECOT.

Absents avec excuses :
Lucien MURZI, Timothée CRIONAY, Romain COQUARD, Stéphanie FAYARD, Marie CROUZIER, Elisabeth PLAGNAL, Sophie GOUDARD.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Dominique RORY	Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté inter préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte « Roannaise de l'eau ».

Vu les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2134-1 et R.224-2 du Code de la Commande publique relatifs aux marchés passés en procédure formalisée ouverte ;

Considérant qu'une consultation a été organisée le 4 mai 2026 en appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un marché de fourniture et maintenance d'équipements d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement incluant l'aménagement et la fourniture d'un véhicule ;

Considérant les 5 plis reçus à la date de remise des offres du 15 juin 2026 ;

Considérant l'analyse des offres et pondération des critères de choix ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 septembre 2026 a attribué le marché ;

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- Approuver le marché de fourniture et maintenance d'équipements d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement incluant l'aménagement et la fourniture d'un véhicule, au vu des offres de prix, avec la société RAUSCH, pour un montant de 246 277.85 € HT ;
- Préciser que le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée de 6 ans ;
- Autoriser le Président à signer ledit marché ;
- Dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget assainissement.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le 28 septembre 2026

Le Président